

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 12 (1920)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Mouvement syndical international

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Lugano. Les sections suivantes ont eu de grandes majorités contre l'adhésion: Buchs, Bienne, Coire, Davos, Emmental, Engadin, Fürstenland, Oberaargau, Haut-Valais, Hérisau, Lucerne, Oberland bernois, Olten, Rapperswil, Rorschach, Vallée du Rhin, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, St-Fiden, Thurgovie, Wil, Zoug, Zurich-Campagne, Delémont, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Porrentruy, Yvernon, Bellinzona et Locarno. La Chaix-de-Fonds a repoussé l'adhésion à une voix de majorité.

**Peintres et plâtriers.** — Selon le rapport du comité central, l'année 1919 boucle avec un effectif de 2502 membres. La fédération a atteint ainsi l'effectif le plus élevé d'avant-guerre. A titre de comparaison nous mentionnons les chiffres des années de guerre: 1914: 1487 membres; 1915: 706 membres; 1916: 703 membres; 1917: 944 membres; 1918: 1968 membres. Les recettes de cotisations ont été en 1919 de fr. 77,457.01. Les dépenses principales se répartissent sur: le supplément au secours de maladie 4180 fr., le secours de décès 850 fr., mouvements de salaire 36,890 fr., propagande 7631 fr., administration 7380 fr. La fortune de la fédération est de 59,000 fr.

Le rapport annuel a été terminé avec une promptitude qui mérite des éloges, si bien que l'assemblée des délégués a déjà pu avoir lieu à la fin de janvier. Parmi les affaires traitées à ce congrès, ce fut la fusion des fédérations du bâtiment qui occupa le plus les délégués. Le comité central présenta une résolution disant qu'en principe l'assemblée des délégués se plaçait sur le terrain de la fusion, mais que les conditions préliminaires, l'adhésion des ouvriers sur bois, n'étaient pas encore remplies pour y donner suite immédiatement. La résolution exige aussi l'adhésion des ouvriers métallurgistes occupés dans les branches du bâtiment. Cette résolution fut acceptée par 32 contre 22 voix. La minorité voulait que la fusion avec les ouvriers du bâtiment, les charpentiers et les travailleurs de la pierre ait lieu immédiatement. Cette décision sera encore soumise à la votation générale des membres. Celle-ci aura lieu le 5 mars.

**Employés de l'Etat du canton de Berne.** — Cette fédération a rejeté à son assemblée générale de janvier la proposition d'adhérer à l'Union syndicale.

**Ouvriers du textile.** — La grève du personnel de la filature Stroppel, à Turgi, à laquelle participèrent 145 travailleurs, s'est terminée après une durée de sept semaines par une entente. Les congédiements demandés ne furent pas accordés, par contre le personnel obtint une augmentation de salaire de 6 francs par semaine pour 120 ouvriers.

La grève de Lotzwil (Rauch & Leutenegger) put de même, après une durée d'un mois, être liquidée avec un modeste succès. Une augmentation de salaire de fr. 4.80 par semaine fut obtenue.

On reproche à cette occasion au conseiller d'Etat bernois Tschumi d'avoir engagé les ouvriers à reprendre le travail en leur assurant que tous les ouvriers seraient repris. Mais cette promesse n'a pas été tenue et le personnel a été honteusement trompé. Neuf ouvriers furent jetés sur le pavé.

La grève de l'établissement du Dr Landolt à Zofingue, à laquelle participèrent 12 ouvriers, se termina par le congédiement de quatre ouvriers et une augmentation de salaire de 3 fr. par semaine pour les autres.

Le personnel de la maison Wenk & Cie, à Bâretswil, obtint une augmentation de salaire de 4 fr. par semaine après trois jours de grève.

## Mouvement syndical international

**Allemagne.** — La Fédération des ouvriers du bâtiment projette la création d'une organisation unifiée pour toute l'Allemagne. Elle propose de réunir les fédérations centrales des ouvriers manuels et intellectuels en une fédération allemande des ouvriers du bâtiment.

Toutes les sections de la même profession formeraient une section nationale, par exemple les maçons, les peintres, les contremaîtres, etc. Les dirigeants de ces syndicats formeraient le comité fédéral.

Cette nouvelle association aurait comme but principal de développer la socialisation des entreprises du bâtiment et des constructions de logements.

Le comité fédéral créera à cet effet des offices d'enquêtes et d'enseignement et remplira toutes les tâches qui dépassent les compétences des syndicats, rassemblera des capitaux pour l'exploitation des entreprises socialisées.

*Le Cheminot allemand* communique que depuis la fin de la guerre le nombre des ouvriers s'est augmenté de 70,000 à 160,000. Malgré tout, le matériel roulant a diminué de plus en plus. L'administration des chemins de fer rend le personnel partiellement responsable de cet état de chose et s'est décidé, après que les ouvriers eurent refusé de travailler aux pièces, à fermer un certain nombre de grands ateliers. Un contrat collectif vient d'être conclu avec la fédération.

Le comité des cheminots adresse un appel sévère aux membres qui, sans tenir compte des principes syndicaux, ont introduit des actions particulières ou fait de la résistance passive, portant ainsi un grave préjudice, non seulement à la cause des cheminots, mais encore au peuple allemand.

Actuellement, la situation se présente ainsi: lors de la réouverture des ateliers il est fait un choix parmi le personnel et seuls sont engagés ceux des ouvriers qui reconnaissent les conditions de travail convenues.



## Prévoyance populaire suisse, Bâle

### Assurance populaire mutuelle

Pendant le mois de décembre 1919, il est parvenu à la Prévoyance populaire 242 propositions d'assurance représentant une somme assurée de 407,050 francs, ce qui porte à 1809 le nombre des propositions reçues depuis l'entrée en activité de l'établissement (1<sup>er</sup> décembre 1918) jusqu'à fin 1919, et à 5,337,570 francs le montant du capital assuré.

Le premier exercice annuel a pris fin le 31 décembre 1919. Le rapport et les comptes seront discutés en février par le Conseil d'administration et publiés ensuite dans la presse. Nous communiquons, en attendant, qu'au cours de son premier exercice annuel, la Prévoyance populaire a encaissé en primes et intérêts un montant de fr. 248,115.01, et qu'elle a payé, à la suite de 8 décès survenus, une somme totale de fr. 17,995.95.



## Bibliographie

Aux camarades qui lisent l'allemand nous leur recommandons de lire: *Von den Leuten abseits* de Pierre Bratschi, du bureau central des métallurgistes. C'est un excellent volume de fine observation de la vie des ouvriers. On peut se le procurer à la librairie des métallurgistes, Kapellenstrasse, 6, Berne.

